



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
JEUDI 20 NOVEMBRE 2014 A LAUSANNE
(CH. MAILLEFER 35, BATIMENT DU SEPS)**

PROCES-VERBAL

Le Président Central, M. José FERNANDEZ UTGES, ouvre l'Assemblée à 19h25 et salue les représentants des clubs convoqués.

Il signale que l'Assemblée a été convoquée deux jours trop tard et demande aux délégués s'ils acceptent le déroulement de cette assemblée.

Pas d'opposition.

M. J. Fernandez Utges demande l'avis de M. Daniel Henriod, vice-président de la Commission de Recours.

M. D. Henriod n'y voit aucun inconvénient s'il n'y a pas d'opposition.

Se sont excusés :

M. Didier Jaquero, Président de la Commission de Recours AVB

Club BC Eclépens

Club BBC Nyon

Club Basket La Tour

CONTROLE DU DROIT DE PARTICIPATION, SIGNATURE DE LA LISTE DE PRESENCE ET RETRAIT DU MATERIEL DE VOTE

Clubs convoqués :

27 clubs actifs

Clubs présents :

23 clubs avec droit de vote

17 clubs à 2 voix

(carton de vote vert)

6 clubs à 1 voix

(carton de vote jaune)

Total des voix : 40

Clubs absents

BC Eclépens (excusé)

Basket La Tour (excusé)

BBC Nyon (excusé)

BBC Lausanne

ORDRE DU JOUR

Suite aux demandes des clubs BC Epalinges, Lausanne-Ville/Prilly et Vevey Riviera Basket, M. J. Fernandez Utges propose de modifier l'ordre du jour.

1.- NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTROLE ET DES SCRUTATEURS

Organe de contrôle :

M. Daniel Henriod, vice-président de la Commission de Recours AVB

Scrutateurs :

Mme Barbara GROZDANOV (Cossonay)

M. René CUDRE-MAUROUX (Vevey Riviera)

2.- MODIFICATION DES POINTS 21.3 et 21.5 DES STATUTS CENTRAUX DE L'AVB

M. J. Fernandez Utges cite les propositions de modification du comité central et celles des clubs BC Epalinges et Lausanne-Ville/Prilly Basket.

Après débats et discussions, M. J. Fernandez Utges demande de passer au vote concernant la proposition de modification de l'article 21.3 futur du Comité Central, soit :

Ses membres sont :

- a) le président central
- b) le 1^{er} vice-président central
- c) le 2^{ème} vice-président central
- d) le trésorier central
- e) le président de la commission des arbitres
- f) le président de la commission technique
- g) autres membres

Tous les membres du comité central, à l'exception du président de la commission des arbitres, sont nommés séparément par l'assemblée générale. Il ne peut y avoir plus de deux membres du comité central qui appartiennent au même club.

Résultat votation :

28 oui
6 non
4 abstentions

La proposition du Comité Central AVB est acceptée à la majorité.

Article 21.5 futur

Suite aux remarques des clubs, M. J. Fernandez Utges propose de modifier l'article de la manière suivante :

« *Le (la) secrétaire est engagée avec un contrat de droit privé par le comité central qui décide de son **salaire** et le fait figurer au budget* »

La dernière phrase « *Le (la) secrétaire peut, en plus, être élu au comité central en la qualité de membre s'il le souhaite et que l'AG le nomme* » **est supprimée.**

M. J. Fernandez Utges demande de passer à la votation.

Résultat

31 oui
4 non
1 abstention

L'article 21.5 futur modifié

« *Le (la) secrétaire est engagée avec un contrat de droit privé par le comité central qui décide de son salaire et le fait figurer au budget* »

est accepté à la majorité.

M. J. Fernandez Utges informe que le comité central AVB se réunira au début du mois de décembre pour décider du choix de la secrétaire.

Propositions BC Epalinges et Lausanne-Ville Prilly

Mme Anne-Catherine Doyer (Pdte Epalinges) demande de faire voter leurs propositions.

La proposition de modification de l'art. 21.3 sera discutée à l'Assemblée générale de l'AVB du mois de juin 2015.

Les délégués acceptent de voter sur la demande de modification de l'article 21.6.

Article 21.6 nouveau

« *La secrétaire ne peut pas être un membre de la famille ou concubin d'un membre du comité central* »

Résultat votation

17 oui
19 non
3 abstentions

La demande est refusée à la majorité.

Le point 3 de l'ordre du jour est supprimé.

4.- PRESENTATION DU LUC BASKET

M. J. Fernandez Utges salue la présence à M. Michaël MRKONJIC, Président du LUC Basket et lui donne la parole.

M. Michaël Mrkonjic remercie les délégués de l'accueillir et présente son club universitaire.

M. M. Mrkonjic répond aux diverses questions des clubs.

M. J. Fernandez Utges informe que l'AVB les aidera à créer les statuts et propose d'intégrer leur équipe senior masculine déjà pour le 2^{ème} tour de cette saison.

Le club LUC BASKET est admis avec les applaudissements.

L'Assemblée est levée à 20h30.

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL
COMITE CENTRAL

Mme M.-J. MEYER, Secrétaire

Lausanne, le 16 janvier 2015/mjm